L'Accueil de Loisirs « La Récré Goulainaise »

Renseignements, inscriptions et facturation

SERVICE JEUNESSE
Hôtel de Ville – 25 rue de la Razée
44 115 BASSE-GOULAINE

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h15

Service jeunesse : Tél. 02 40 06 09 39 – jeunesse@basse-goulaine.fr

Accueil de Loisirs « La Récré Goulainaise »

121 Rue de la Chesnaie
44115 Basse-Goulaine
Tél. 02 40 44 27 65
www.basse-goulaine.fr

L'Accueil de Loisirs est réservé aux enfants domiciliés à Basse-Goulaine

VOTRE COMPTE « ESPACE FAMILLE »

Chaque famille inscrite dispose d'un compte sur l'Espace famille. Pour y accéder, vous devez vous munir de votre identifiant communiqué par le service scolaire et jeunesse et de votre mot de passe. Pour toutes vos questions sur la scolarité de votre enfant, consulter les menus, réserver les activités ou effectuer les paiements, rendez-vous sur votre Espace famille !

basse-goulaine.espace-famille.net

Ville de Basse-Goulaine

Mercredi en période scolaire

HORAIRES D'OUVERTURE

L'accueil de loisirs est ouvert le mercredi sur réservation de 8h45 à 17h30. L'accueil est possible :

- **le matin (avec repas)**
  Arrivée : entre 8h45 et 9h30
  Départ : entre 13h et 13h30
- **l'après-midi**
  Arrivée : entre 13h et 13h30
  Départ : entre 17h et 17h30
- **en journée complète**
  Arrivée : entre 8h45 et 9h30
  Départ : entre 17h et 17h30

PLANNING DE RÉSERVATION

Les réservations sont prises dans les limites des places disponibles.

Les demandes de réservation sont faites :

- **sur l'espace famille**

La réservation ne devient définitive qu'après confirmation du service jeunesse.

PÉRICENTRE

Vous avez une possibilité de garderie :

- le matin de 7h15 à 8h45
- le soir de 17h30 à 18h30.

Tout quart d'heure commencé est dû.

ACTIVITÉS PROPOSÉES

Des activités variées sont proposées telles que des jeux sportifs, des ateliers d'expression, du bricolage ou encore du jardinage et des activités cuisine.

Accueil de loisirs du mercredi : réservation

Pour l'année scolaire 2023-2024

À partir du 10 juillet 2023, pour toute l'année scolaire, possibilité de réserver ou annuler 1 semaine avant la date dans la limite des places disponibles.
Exemple : mercredi 30 août pour le mercredi 6 septembre

TARIFS

N° de tranche	Tranche de QF		Matin avec repas[1]	Matin avec panier-repas* [1]	Après-midi[1]	Journée complète[1]	Journée complète panier-repas* [1]	¼ heure Péricentre
1	0 €	250 €	1,50 €	1,00 €	1,00 €	2,10 €	1,71 €	0,11 €
2	251 €	500 €	3,00 €	2,00 €	2,00 €	4,20 €	3,42 €	0,21 €
3	501 €	750 €	4,50 €	3,00 €	3,00 €	6,30 €	5,14 €	0,32 €
4	751 €	1000 €	6,00 €	4,00 €	4,00 €	8,40 €	6,85 €	0,43 €
5	1001 €	1250 €	7,50 €	5,00 €	5,00 €	10,50 €	8,56 €	0,53 €
6	1251 €	1500 €	9,00 €	6,00 €	6,00 €	12,60 €	10,27 €	0,64 €
7	1501 €	1750 €	10,50 €	7,00 €	7,00 €	14,70 €	11,99 €	0,74 €
8	1751 €	Indéterminés	12,00 €	8,00 €	8,00 €	16,80 €	13,70 €	0,85 €

* Les forfaits panier-repas sont uniquement accessibles aux enfants ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé - apportant leur collation, repas et goûter).

[1] ½ tarif à compter du troisième enfant (3 enfants inscrits sur une même activité).

En cas de présence des enfants après l'heure de fermeture de la structure, une pénalité par quart d'heure de 5€ s'applique (quelque soit le quotient familial).

Pendant les vacances scolaires

HORAIRES D'OUVERTURE

Le centre accueille les enfants du lundi au vendredi, uniquement à la journée, sur réservation :

- Arrivée : entre 8h45 et 9h30
- Départ : entre 17h et 17h30

PÉRICENTRE

Vous avez une possibilité de garderie :

- le matin de 7h45 à 8h45
- le soir de 17h30 à 18h30.

Tout quart d'heure commencé est dû.

PLANNING DE RÉSERVATION

Les réservations sont prises dans les limites des places disponibles.

Les demandes de réservation sont faites :

- **sur l'espace famille**

La réservation ne devient définitive qu'après confirmation du service jeunesse.

Dates	Début des inscriptions	Fin des inscriptions
Du 23 octobre au 3 novembre 2023	Lundi 25 septembre 2023	Dimanche 8 octobre 2023
Du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024	Lundi 27 novembre 2023	Dimanche 10 décembre 2023
Du 26 février au 8 mars 2024	Lundi 29 janvier 2024	Dimanche 11 février 2024
Du 22 avril au 3 mai 2024	Lundi 25 mars 2024	Dimanche 7 avril 2024
Du 8 juillet au 31 août 2024	Lundi 10 juin 2024	Dimanche 23 juin 2024

Pour les séjours et mini-camps, le nombre de place étant limité, il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible : en cas de demandes supérieures au nombre de places disponibles, les premières inscriptions reçues seront retenues. La réservation doit être effective au plus tard 6 semaines avant le début du séjour ou du mini-camp concerné. Si le nombre de participants est insuffisant, la Ville de Basse-Goulaine pourra décider d'annuler le séjour ou le mini-camp.

ACTIVITÉS PROPOSÉES

PETITES VACANCES : Des activités variées sont proposées telles que des jeux sportifs, des ateliers d'expression, du bricolage ou encore du jardinage et des activités cuisine.

JUILLET ET AOÛT : Chaque semaine, un thème différent permet aux enfants de découvrir des mondes imaginaires (l'espace, les voyages dans le temps, le moyen-âge,...) et de participer à de nombreux projets (théâtre, intercentres, olympiades,...).

Des nuitées à thème et veillées sont également organisées durant les vacances, l'occasion de passer une nuit ou une soirée avec les copains.

TARIFS

N° de tranche	Tranche de QF		Journée complète[1]	Journée complète panier-repas* [1]	¼ heure Péricentre	Nuitée	Veillée
1	0 €	250 €	2,10 €	1,71 €	0,11 €	1,17 €	0,64 €
2	251 €	500 €	4,20 €	3,42 €	0,21 €	2,35 €	1,28 €
3	501 €	750 €	6,30 €	5,14 €	0,32 €	3,52 €	1,91 €
4	751 €	1000 €	8,40 €	6,85 €	0,43 €	4,69 €	2,55 €
5	1001 €	1250 €	10,50 €	8,56 €	0,53 €	5,87 €	3,19 €
6	1251 €	1500 €	12,60 €	10,27 €	0,64 €	7,04 €	3,83 €
7	1501 €	1750 €	14,70 €	11,99 €	0,74 €	8,21 €	4,46 €
8	1751 €	Indéterminés	16,80 €	13,70 €	0,85 €	9,38 €	5,10 €

* Les forfaits panier-repas sont uniquement accessibles aux enfants ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé - apportant leur collation, repas et goûter).

[1] ½ tarif à compter du troisième enfant (3 enfants inscrits sur une même activité).

En cas de présence des enfants après l'heure de fermeture de la structure, une pénalité par quart d'heure de 5€ s'applique (quelque soit le quotient familial).

Modalités de paiement de l'Accueil de Loisirs

FACTURATION

Une facture vous sera adressée chaque 10 du mois pour le règlement des consommations du moins précédent.

MODES DE PAIEMENT

Les paiements sont à effectuer directement auprès du service jeunesse de la mairie, selon les modalités suivantes :

> par paiement en ligne sécurisé depuis l'Espace famille,

> par prélèvement automatique (fournir un mandat de prélèvement et un RIB),

> par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor public, adressé par courrier ou déposé au service jeunesse en mairie,

> en espèces ou par carte bancaire directement auprès du service jeunesse en mairie,

> en CESU (Chèque Emploi Service Universel) à adresser par courrier ou à déposer en mairie. Le règlement devra impérativement intervenir avant le 15 du mois suivant les consommations réalisées le mois précédent et le mois en cours,

> en chèques-vacances ANCV.